

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

N°2023/03-019

Objet de la délibération :

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES,  
SOLIDARITE, FESTIVITES, AFFAIRES  
GENERALES

**AFFAIRES GENERALES - Démission d'un élu  
et remplacement par le suivant de liste**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
SAINT MATHIEU DE TREVIERS**

**23 mars 2023**

**L'An Deux Mille vingt trois**

**et le vingt-troisième jour du mois de mars à 19h00**

à Saint Mathieu de Trévières le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le dix-sept mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme LOPEZ, Maire.

**Membres présents :**

M. Jérôme LOPEZ, Maire.

Mme Patricia COSTERASTE, M. Jean-Marc SOUCHE, M. Patrick COMBERNOUX, Mme Palma PERRONE VASSALO, M. Luc MOREAU, Mme Gwendoline ATTIA DESJOUIS, M. Stéphane GOULLIER, Adjoint au Maire.

M. Antoine FLORIS, M. Alain GIBAUD, Mme Marguerite BERARD, M. Thibaut LE NEUDER, Mme Géraldine LEFEBVRE, Mme Vanessa DURIEUX, M. Rémi GERBAUD, Mme Kelly BEST, M. Nicolas GASTAL, M. Thibaut MARTINEZ, Mme Isabelle POULAIN, M. Lionel TROCELLIER, Mme Magalie BARTHEZ, Mme Bernadette MURATET, M. Boris AZAM, M. Gilbert COMBETTES, M. Erwan BERNARD, Conseillers Municipaux

**Membres représentés :**

Mme Cécile COMELLI donne pouvoir à M. Gilbert COMBETTES.

**Membre absent :**

Mme Christine OUDOM.

**Secrétaire de séance :**

Mme Palma PERRONE VASSALO.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Nicole MAZOT, élue de la liste « Saint Mathieu de Trévières, Naturellement ! », a présenté sa démission, par courrier en date du 8 janvier 2023 et reçu le 14 février 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L. 270 du Code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur Erwan BERNARD, candidat suivant venant sur la liste « Saint Mathieu de Trévières, Naturellement ! » est donc appelé à siéger au sein du Conseil municipal.

Il en a été informé et a accepté le poste de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour et Monsieur le Sous-Préfet de Lodève sera informé de cette modification.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de l'installation de Monsieur Erwan BERNARD.

La commission municipale Finances, ressources humaines, solidarité, festivités, et affaires générales, qui s'est réunie le 9 mars 2023 a présenté ces éléments.

**Le Conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Erwan BERNARD.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme.

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de  
deux mois à compter de la présente notification,  
sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication



Publié sur le site internet de  
la commune le 4/4/2023